

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°34 du 26 août 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de terre

Texte n°7

**CIRCULAIRE N° 149707/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD**  
relative aux concours sur épreuves d'admission à l'école militaire interarmes en 2012.

*Du 29 juin 2011*

**CIRCULAIRE N° 149707/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD relative aux concours sur épreuves d'admission à l'école militaire interarmes en 2012.**

*Du 29 juin 2011*

NOR D E F T 1 1 5 1 3 1 2 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 814.2.3.2.1) modifié.  
Arrêté du 13 janvier 2011 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 1 ; BOEM 311-0.1.2, 770.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatre annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 149764/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 2 juillet 2010 (BOC N° 32 du 6 août 2010, texte 13).

*Référence de publication :* BOC N°34 du 26 août 2011, texte 7.

---

La présente circulaire définit les modalités d'organisation des épreuves, la composition du jury et de la cellule de mise en œuvre des concours sur épreuves d'admission à l'école militaire interarmes (EMIA) en 2012.

**1. NATURE DES CONCOURS.**

Les concours sont au nombre de trois, tous sur épreuves :

- un concours « sciences » (SI) ;
- un concours « sciences économiques et sociales » (SES) ;
- un concours « lettres » (L).

**2. CALENDRIER DES ÉPREUVES.**

**2.1. Épreuves d'admissibilité.**

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront pour l'ensemble des trois concours les 24 et 25 janvier 2012.

**2.2. Épreuves d'admission.**

Les épreuves d'admission se dérouleront du 29 avril au 25 mai 2012.

**3. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.**

Conformément aux textes de références, le fichier unique de demande (FUD) établi sous la responsabilité du chef de corps (ou de service) devra être édité pour le 12 octobre 2011.

Les listes des candidats autorisés à concourir dans chacun des concours seront diffusées et transmises au bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BC) par le bureau coordination carrière et mobilité de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BCCM) pour le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Aucun dossier de candidature ne sera accepté après cette date.

Après la diffusion de ces listes, les comptes rendus de désistements éventuels seront à adresser, par message, à la DRHAT/BCCM avec copie au DRHAT/BC.

#### 4. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 149764/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 2 juillet 2010 relative aux concours d'admission à l'école militaire interarmes en 2011 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,*  
*sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,*

Benoît ROYAL.

## ANNEXE I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

Les modalités précises d'organisation et de déroulement des épreuves d'admissibilité seront arrêtées par note-express à paraître sous timbre DRHAT courant novembre 2011.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Les notes attribuées peuvent comporter des demi-points.

Toute note inférieure ou égale à 4 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.

### 1. NATURE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

Les épreuves d'admissibilité des concours sur épreuves à l'EMIA comprennent des épreuves communes aux trois concours et des épreuves spécifiques à chaque concours.

#### 1.1. Épreuves communes aux trois concours.

##### 1.1.1. Épreuve de synthèse (durée 4 heures).

L'épreuve consiste en une synthèse portant sur un sujet relatif au monde de la défense, il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à analyser et à rédiger. Elle n'implique pas de connaissances techniques particulières et ne porte pas sur la vérification de la culture générale du candidat.

L'épreuve comportera une documentation comportant un minimum de vingt pages réparties sur quatre documents différents.

Elle sera complétée par une question ouverte. Cette question portera plus particulièrement sur un des deux ouvrages dont les titres sont mentionnés ci-après. Cette liste de lecture a pour objet de provoquer une réponse éclairée en visant d'emblée un domaine connu du candidat.

Les deux ouvrages de référence pour les concours 2011 sont les suivants :

1. « *Notre histoire : 1922-1945* » de Hélié de Saint-Marc et August von Kageneck (code ISBN 978-2-290-33686-1).

2. Forces terrestres (FT) 01 « *Gagner la bataille-conduire à la paix, les forces terrestres dans les conflits d'aujourd'hui et demain* » du centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) ou « *Les forces terrestres dans les conflits, aujourd'hui et demain.* » chez ECONOMICA (code ISBN 978-2-7178-5448-0).

##### 1.1.2. Épreuve de langue anglaise (durée 2 heures).

L'épreuve écrite de langue anglaise comporte deux parties. Elle vise à vérifier la compétence linguistique et l'expression écrite. La gestion du temps est laissée aux candidats.

###### 1.1.2.1. Compétence linguistique (12 points).

- questionnaire à choix multiple [(QCM) (grammaire, syntaxe, expressions idiomatiques)] : quinze phrases et quatre distracteurs par phrase (3 points) ;

- repérage d'erreurs (grammaire, syntaxe, expressions idiomatiques) : dix phrases et quatre distracteurs par phrase (2 points) ;

- exercice de type texte à trous à partir d'un texte en anglais de quinze à vingt lignes dans lequel il manque dix mots ou expressions. La liste des mots et/ou expressions manquants est fournie dans le désordre, après le texte, avec trois intrus (2 points) ;

- thème grammatical suivi de dix lignes (le vocabulaire demandé et les points grammaticaux à maîtriser pour faire cet exercice de traduction auront été vus dans le cours par correspondance) ; il prendra la forme d'une conversation informelle entre un français et un anglophone [(conversation téléphonique par exemple) (5 points)].

#### *1.1.2.2. Expression écrite (8 points).*

Rédaction d'un essai de cent cinquante mots (+ ou - 10 p. 100) en langue anglaise à partir de consignes en français, sur un thème imposé en relation avec les sujets abordés dans le cours par correspondance (CPC).

Cet essai pourra avoir la forme d'une lettre, d'un compte rendu informel.

### **1.2. Épreuves spécifiques au concours « sciences ».**

#### *1.2.1. Épreuve de mathématiques et d'analyse de processus (durée 4 heures).*

Elle comporte deux parties réservées à l'évaluation des candidats dans les domaines respectifs des mathématiques et de l'analyse de processus.

L'évaluation en mathématiques est réalisée grâce à plusieurs exercices ou problèmes de difficulté variée portant sur le programme figurant dans l'arrêté des concours.

La partie réservée à l'analyse de processus comporte deux sous-parties traitant respectivement d'une application directe du cours et d'un exercice de conception. Chacune de ces parties peut être constituée d'un ou plusieurs exercices portant sur le programme.

À titre d'exemple, la première partie pourra proposer aux candidats d'établir le logigramme correspondant à un processus donné ou de déterminer à partir d'un logigramme les résultats obtenus par le processus modélisé. La partie « conception » quant à elle, peut demander aux candidats d'établir un logigramme correspondant à la résolution d'un problème (situation initiale, buts à atteindre) décrit par un texte constituant l'énoncé du sujet.

Les calculatrices et les documents ne sont pas autorisés pour cette épreuve. L'attention des candidats est attirée sur l'importance d'une bonne rédaction. Les copies satisfaisantes dans ce domaine seront valorisées.

#### *1.2.2. Épreuve de sciences physiques (durée 4 heures).*

Elle comporte plusieurs exercices ou problèmes de difficulté variée portant sur le programme figurant dans l'arrêté du concours. Aucun document n'est admis pour cette épreuve. L'usage de la calculatrice électronique de poche (y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique) à fonctionnement autonome, non imprimante, est autorisée pendant les épreuves.

### **1.3. Épreuves spécifiques au concours « sciences économiques et sociales ».**

#### *1.3.1. Épreuve de sciences économiques (durée 3 heures).*

L'épreuve de sciences économiques consiste en deux ou trois grandes questions détaillées (commentaire de documents, question d'application, question de réflexion) portant sur des éléments du programme figurant dans l'arrêté du concours.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils traitent des exercices techniques et mathématisés de macroéconomie ou de microéconomie mais qu'ils soient à même d'en utiliser les outils (mécanisme et structure du marché, offre et demande ; etc.) pour traiter des questions concrètes.

### ***1.3.2. Épreuve de mathématiques appliquées (durée 3 heures).***

L'épreuve de mathématiques appliquées comporte plusieurs exercices ou problèmes indépendants de difficulté variée portant sur le programme figurant dans l'arrêté du concours. Les énoncés des exercices ou problèmes pourront répondre à une thématique économique.

L'usage de la calculatrice électronique de poche (y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique) à fonctionnement autonome, non imprimante, est autorisée pendant les épreuves.

### **1.4. Épreuves spécifiques au concours « lettres ».**

#### ***1.4.1. Épreuve d'histoire des relations internationales et géopolitique (durée 4 heures).***

Descriptif de l'épreuve (sans documents).

Histoire des relations internationales (HRI) : épreuve de dissertation. Le sujet se présentera sous la forme d'un intitulé ou d'une question ouverte. Le candidat devra bâtir un plan en deux ou trois parties articulées autour d'une introduction (définition du sujet et présentation du plan) et d'une conclusion.

Géopolitique : épreuve de dissertation avec une carte muette éventuellement. Le sujet se présentera sous la forme d'un intitulé ou d'une question ouverte. Le candidat devra bâtir un plan en deux ou trois parties articulées autour d'une introduction (définition du sujet et présentation du plan) et d'une conclusion (prise de position personnelle et ouverture). La carte muette, si elle est demandée, bénéficiera d'une notation spécifique. Le correcteur notera la capacité du candidat à organiser une légende en fonction de la problématique définie dans la dissertation.

#### ***1.4.2. Épreuve de langue vivante 2 (durée 3 heures).***

L'épreuve écrite de langue vivante 2 (LV 2) variera en fonction de la langue choisie.

##### ***1.4.2.1. Descriptif de l'épreuve d'allemand, d'espagnol, d'italien.***

Support fourni : texte de 600 à 700 mots en langue étrangère traitant d'un sujet d'ordre général non technique :

- traduction en français portant sur environ un tiers du texte (6 points) ;
- compétence grammaticale : exercices de transformation de structures grammaticales du texte (4 points) ;
- trois questions à traiter dans la langue vivante choisie (10 points) :
  - deux de compréhension portant sur la partie du texte non traduite ;
  - une d'expression écrite en rapport avec le texte (150 à 200 mots).

##### ***1.4.2.2. Descriptif de l'épreuve d'arabe moderne et de russe.***

Support fourni : texte de 400 à 500 mots en langue étrangère traitant d'un sujet d'ordre général non technique :

- traduction en français portant sur environ un tiers du texte (7 points) ;
- compétence grammaticale : exercices de transformation de structures grammaticales en fonction du texte (4 points) ;
- trois questions à traiter dans la langue vivante choisie (9 points) : trois questions de compréhension ciblée.

Le dictionnaire bilingue est autorisé pour l'arabe moderne et le russe.

## 2. ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

### 2.1. Horaires des épreuves.

DATES.	HORAIRES.	CONCOURS.	ÉPREUVES.	DURÉE.
24 janvier 2012 : SI/SES/L.	8h00 à 12h00.	SI/SES/L.	Synthèse.	4 heures.
	14h00 à 16h00.	SI/SES/L.	Langue anglaise.	2 heures.
25 janvier 2012 : SI/SES/L.	8h00 à 12h00.	SI.	Mathématiques.	4 heures.
		L.	HRI et géopolitique.	
	8h00 à 11h00.	SES.	Mathématiques appliquées.	3 heures.
	14h00 à 18h00.	SI.	Sciences physiques.	4 heures.
	14h00 à 17h00.	L.	Langue vivante 2.	3 heures.
		SES.	Sciences économiques.	

### 2.2. Commission de surveillance.

Une commission de surveillance est mise sur pied pour la semaine 4/2012 : elle est commune aux concours sur épreuves de l'EMIA et au concours d'admission aux écoles de formation des corps techniques et administratifs (CTA) semi-direct.

Les besoins en personnel sont répartis de la façon suivante :

DATE.	POSTE.	GRADE/PROFIL.	NOMBRE.	DÉSIGNATION (au titre du commandement organique territorial Terre pour le personnel de l'armée de terre).
Commission : 23, 24, 25, 26	Président.	Officier supérieur.	1 titulaire, 1 suppléant.	EMSD (1) Paris.
	Responsable de salle.	Capitaine.	3 titulaires, 2 suppléants.	
et 27 janvier 2012.	Surveillant.	Sous-officier supérieur.	4 (dont 1 féminin) par RT (2) (16 au total).	EMSD Metz, EMSD Rennes, EMSD Lyon et EMSD Bordeaux.
(1) État-major de soutien de défense.				
(2) Région terre.				

#### 2.2.1. Désignation.

Pour le 3 novembre 2011, chaque état-major de soutien défense (EMSD) (au titre du commandement organique territorial terre pour le personnel de l'armée de terre) adressera la liste du personnel désigné (titulaires et suppléants) par message adressé à DRHAT CONCOURS VINCENNES. La nomination de la commission de surveillance sera effectuée par la DRHAT/BC par message adressé aux unités.

#### 2.2.2. Convocation.

Pour la présentation de la mission et la préparation des salles, les membres désignés se présenteront à la DRHAT/BC (Fort-Neuf de Vincennes) : le lundi 23 janvier 2012 à 09h00.

La mission de la commission s'achèvera le 27 janvier 2012, à l'issue de la réintégration des copies.

### **2.2.3. Modalités de la mission.**

Elles seront précisées par message.

### **2.3. Convocation des candidats.**

Les candidats EMIA seront mis en route de manière à se présenter à la « maison des examens » d'Arcueil (7, rue Ernest Renant ; 94114 Arcueil) le premier jour des épreuves, le 24 janvier 2012 pour 7 h 00.

Le groupement de soutien de base de défense (GSBdD) transmettra les convocations aux formations d'emploi des candidats EMIA. Les candidats seront mis en route par ces dernières.



ANNEXE II.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

a) Les épreuves d'admission des concours sur épreuves à l'EMIA se dérouleront aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) du 29 avril au 25 mai 2012.

Pour chaque concours, les candidats sont répartis en séries, communiquées aux régions terre (RT) chargées des convocations correspondantes lors de la diffusion des messages de résultats de l'admissibilité.

Les modalités précises d'organisation et de déroulement des épreuves d'admission seront arrêtées par note-express à paraître sous timbre DRHAT courant mars 2012.

b) Les épreuves d'admission sont communes aux trois concours.

Avant le début des épreuves d'admission, le candidat remet à la cellule de mise en oeuvre du jury un *curriculum vitae* (CV) manuscrit, rédigé sur deux pages recto au maximum, précisant sur la première page le déroulement de sa carrière, sa formation, les diplômes civils et militaires détenus, les affectations reçues, les emplois tenus, les activités effectuées et, sur la seconde page, ses motivations.

Aucun modèle particulier n'est imposé dans la rédaction du CV. Cependant un modèle type de présentation de la première page est proposé en annexe IV. de la présente circulaire.

Ce CV est ensuite transmis aux examinateurs des épreuves orales d'admission.

Une note inférieure ou égale à 4 sur 20 à l'une des épreuves orales d'admission, une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves physiques notées sur 20, inférieure à 5 sur 10 à l'une des épreuves notées sur 10, ou une moyenne inférieure, égale à 0 sur 20 à l'épreuve de parcours d'obstacles ou égale à 7 sur 20 sur l'ensemble des épreuves physiques, sont éliminatoires.

### 1. ÉPREUVE D'APTITUDE OFFICIER.

Préparation : 30 mn. Restitution : 30 mn. Coefficient 20.

Cette épreuve comporte un entretien du candidat avec le président du jury, une personnalité scientifique ou universitaire et un officier supérieur examinateur.

Le candidat tire au sort deux sujets d'ordre général. Le candidat traite au choix l'un d'entre eux. Il dispose alors d'un temps de préparation de 30 mn et expose ensuite, pendant une dizaine de minutes, le sujet choisi. Puis, à partir de l'exposé, les examinateurs apprécient, pendant une vingtaine de minutes, l'expérience du candidat, sa culture générale, ses qualités et son aptitude aux emplois d'officiers. Le jury pourra s'appuyer sur le CV du candidat.

### 2. ÉPREUVE DE CONNAISSANCES MILITAIRES.

Sans préparation. Durée : 30 mn. Coefficient 15.

Cette épreuve consiste en une interrogation orale de chaque candidat par le colonel adjoint du président et deux officiers supérieurs examinateurs. S'appuyant sur le CV du candidat, les examinateurs apprécient, pendant une trentaine de minutes, l'expérience et les connaissances militaires acquises par le candidat.

### 3. ÉPREUVE DE LANGUE ANGLAISE.

Durée : 30 mn. Coefficient 10.

L'épreuve orale comprend trois parties :

- le candidat se présente en langue anglaise (éléments biographiques détaillés : nom, âge, origine géographique, famille, centres d'intérêts, cursus, expérience/carrière militaire, souhaits pour la future carrière, etc.) à travers une séquence de prise de parole en continu d'une durée de 5 mn minimum ;
- l'examineur demande au candidat de préciser certains points de la biographie qu'il vient de présenter. La série de questions/réponses sera d'une durée minimale de 10 mn ;
- exercice de compréhension orale : à la suite de deux écoutes d'un support audio enregistré (qui dure 2 mn au maximum et correspond à la présentation orale d'éléments biographiques par un militaire), le candidat restitue en français tout ce qu'il a compris, sans intervention de l'examineur. Le candidat aura une minute de relecture de ses notes, prises pendant les deux écoutes successives du document.

#### 4. ÉPREUVE OPTIONNELLE DE LANGUE VIVANTE 2.

Durée : 30 mn. Coefficient 10.

Seuls les points au dessus de 10 comptent, affectés d'un coefficient 10 qui n'entre pas dans le coefficient total des points.

Elle consiste en une interrogation comprenant la lecture, l'explication dans la langue choisie et la traduction d'un texte n'excédant pas un recto de page extrait d'un article de journal ou d'une revue non technique. Aucun programme n'est fixé pour cette épreuve.

Les langues autorisées sont l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe moderne et le russe.

Les candidats de la filière « lettres » choisiront obligatoirement une langue différente de la LV 2 choisie à l'admissibilité.

#### 5. ÉPREUVES PHYSIQUES.

Coefficient 15.

Elles comprennent :

a) des épreuves sportives réalisées conformément aux dispositions de l'instruction relative au contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) en vigueur au sein de l'armée de terre :

- un grimper de corde : l'épreuve consiste à grimper en style libre deux fois une hauteur de 5 m mesurée à partir du sol dans les délais les plus courts ;
- un test de type « Cooper », effectué sur piste ;
- une épreuve de natation de 100 m nage libre et 10 m en apnée, en piscine, avec ou sans virage, après un départ plongé ou sauté depuis le plot de départ ;
- une épreuve d'abdominaux ;

b) un parcours d'obstacle.

L'exécution du parcours d'obstacles est soumise aux dispositions de l'annexe D. du titre XIV du manuel du cadre de contact (TTA 150, édition en ligne).

Pour la notation des épreuves physiques, il convient de se référer à l'arrêté des concours.

**ANNEXE III.  
CELLULE DE MISE EN ŒUVRE ET JURY DES CONCOURS.**

**1. CELLULE DE MISE EN ŒUVRE DES CONCOURS.**

La cellule de mise en œuvre des concours sur épreuves à l'EMIA est commune aux concours CTA semi-direct.

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge des EMSD Rennes et EMSD Lyon, au titre du commandement organique territorial terre pour le personnel de l'armée de terre. Les noms sont à fournir pour le 3 novembre 2011, par message adressé à DRHAT CONCOURS VINCENNES.

Attention : il est impératif que les « bureauticiens » maîtrisent le logiciel « Excel ».

La désignation des titulaires [engagés à servir dans la réserve (ESR)] est à la charge du DRHAT.

PÉRIODES DE PRÉSENCE DE LA CELLULE DE MISE EN ŒUVRE EN 2012 (JOURS INCLUS).	LIEU.	FONCTION PROFIL.	NOMBRE.	
			TITULAIRES (ESR).	SUPPLÉANTS (ACTIVE).
1. Du 12 au 13 janvier et du 16 janvier au 3 février.	Les périodes 1, 2 et 5 se déroulent à la DRHAT/BC.	Chef de CMO : capitaine.	1.	1 (à charge EMSD Rennes).
2. Du 1er au 14 mars.		Traitants bureauticiens : sous-officiers supérieurs.	2.	1 (à charge EMSD Rennes).
3. Du 25 au 27 avril.		La période 3 et 4 se déroule aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.	Traitants : sous-officiers supérieurs.	3.
4. Du 29 avril au 25 mai.				
5. Du 4 au 8 juin.				

**2. BESOINS POUR LE JURY COMMUN AUX CONCOURS DE L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES ET AUX CONCOURS DES ÉCOLES DE FORMATION DES CORPS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS/RECRUTEMENT SEMI-DIRECT.**

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLÔME REQUIS.	À FOURNIR À DRHAT/BC POUR LE 3 JANVIER 2011 PAR.
Officier responsable des épreuves sportives.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier DT E2PMS (1).	DRHAT/BCCM CONCOURS.
Examineur des épreuves sportives d'admission.	7 titulaires (dont 2 maîtres nageur).	Officier ou sous-officier spécialité EPMS.	
(1) Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.			

**CONCOURS EMIA 2012**  
(à remplir à la main).

NOM	:
Prénom	:
Grade	:
Affectation actuelle	:

1. Déroulement de carrière.

1.1. Affectations successives, emplois tenus.

1.2. Activités effectuées.

2. Formations reçues.

3. Diplômes civils détenus.

4. Diplômes militaires détenus.